

# **Cinquante ans de Protection de la Nature au Bio-Club (1907-1957)**

---

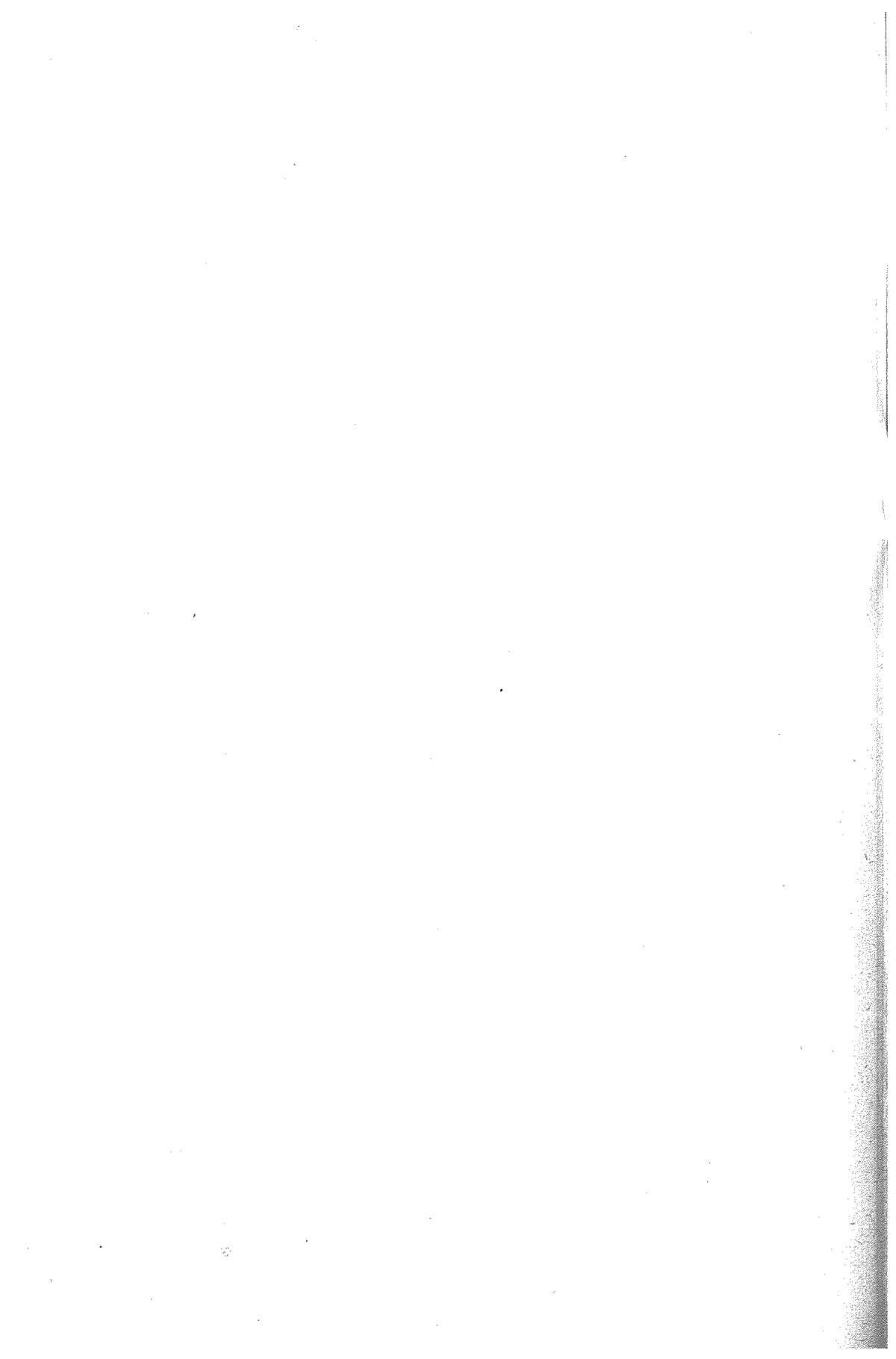
par

**J.-E. GOBERT**

---

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DAUPHINOISE  
D'ÉTUDES BIOLOGIQUES ET DE PROTECTION DE LA NATURE

— N° 15 - 1<sup>er</sup> SEMESTRE 1964 - GRENOBLE —



# CINQUANTE ANS DE PROTECTION DE LA NATURE AU BIO-CLUB (1907-1957)

par J.-E. GOBERT

Membre du Conseil National pour la Protection de la Nature  
Ancien Président du Bio-Club

**Causerie faite à la séance du Bio-Club du 20 mars 1958**

---

Le premier Congrès international pour la Protection de la Nature s'est tenu à Paris en 1923, faisant suite à la Conférence internationale de Berne du 17 novembre 1913. Or, dès 1906, année de sa fondation par le Professeur Dr Louis LÉGER, le Bio-Club s'est préoccupé de ces questions en maintes circonstances. Il n'est peut-être pas inutile d'en rappeler, fût-ce très brièvement, les comptes rendus qui ont laissé quelque trace dans ses bulletins et ses procès-verbaux de séances.

20 mars 1907 :

« M. le Dr LE MÊME propose d'insérer dans les journaux locaux une note « que rédigerait quelques membres de la Société contre les « Braconniers de « la Botanique ». Cette note indiquerait la manière de cueillir les fleurs en évitant « le dépeuplement. Cette motion est adoptée à l'unanimité ».

12 mai 1907. — Discours du Professeur LÉGER au Réveil de la Nature :

« M. le Conseiller général BOUZOUD a bien voulu, par sa présence, rehausser l'éclat de notre réunion. Le Bio-Club lui doit, non seulement des remerciements, mais encore de la reconnaissance, car il n'ignore pas que c'est M. Bouzoud qui le premier eut la courageuse initiative de **lutter contre la destruction irraisonnée de notre belle flore alpine** ».

27 novembre 1907. — M. Louis LAVAUDEN, Garde général des Eaux et Forêts, fait une conférence sur *Le reboisement et la restauration des montagnes*.

1<sup>er</sup> décembre 1909. — M. L. LAVAUDEN, dans une conférence sur ses *Chasses tunisiennes*, dit notamment, à propos du mouflon et des antilopes :

« ... Le gouvernement beylical n'a pas hésité à édicter des mesures de protection, mesures qu'il faut **regretter de ne pas avoir vues naguère mieux respectées de la part de très hautes personnalités françaises** ».

26 avril 1911. — M. MATHEY, Conservateur des Eaux et Forêts, développe le sujet suivant : *De la création d'un parc national dans l'Oisans*.

Après avoir rappelé la création du Parc du Yellowstone, il cite d'autres exemples américains, anglais (presque tous dûs à l'initiative privée), suisses (Val Cluozza)... :

« Il faut déplorer que la France n'ait pas encore participé à ce mouvement. Cependant, les paysages alpestres sont de plus en plus abîmés par l'industrie ; la flore s'y raréfie, beaucoup d'éléments de la faune ont disparu ou tendent à disparaître. Dans l'Oisans, dans la commune de Saint-Christophe, a déjà été constitué, grâce à la Société Dauphinoise d'Aménagement des Montagnes, le noyau d'une réserve. Ne pourrait-on pas étendre ce petit noyau et constituer un Parc national dans la commune de Saint-Christophe-en-Oisans ? ».

7 juin 1911. — M. L. LAVAUDEN parle du *Castor du Rhône*. Il conclut :

« Le castor est aujourd'hui protégé dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône. Il y aurait lieu d'accentuer cette protection en créant une « réserve zoologique » en Camargue où, à côté du castor, seraient protégés le flamant rose, le héron garzette, le ganga, etc... » (1).

25 octobre 1911. — M. L. LAVAUDEN, à propos des *Animaux disparus au cours des temps historiques*, rappelle maints exemples de destructions inconsidérées du fait de l'homme.

1911. — Notice de M. MIRANDE, Professeur à la Faculté des Sciences, sur les *Jardins Alpins*. Après avoir rappelé les diverses causes d'appau-

vrissement de la flore alpine et d'extinction de certaines espèces, il s'en prend à un tourisme mal compris :

« ... La parure de nos montagnes est mise au pillage par ces excursionnistes « sans sagesse qui rentrent le soir, le dos courbé sous le poids de branches de « rhododendrons, de bottes de chardon bleu, de bouquets d'edelweiss. D'autres « vont à la recherche d'espèces les plus rares pour les arracher et les transplanter « dans leurs jardins ».

D'autres arracheurs, de plus en plus nombreux, sont poussés par des préoccupations commerciales. Ces deux formes de vandalisme, mercantile aussi bien que désintéressé, se développent d'une manière inquiétante.

« L'expression « aller aux sabots » est devenue à Grenoble une locution aussi « familière que celle d'aller aux champignons ou d'aller à la pêche. Et les splendides *Cypripedium* se font chaque jour plus rares. On voit une foule d'excursionnistes revenir les bras chargés de frondes d'*Osmunda*, de bouquets d'*Erythronium*, « etc., dont ils jettent la plus grande partie en arrivant en gare ».

« En Suisse, une **Association pour la Protection des Plantes** a été fondée à « Genève en 1883. Son âme fut un botaniste, cet horticulteur de grand talent « doublé d'un poète, l'homme qui a le mieux servi la cause de la botanique alpine « et des jardins par la plume, par la parole et par l'action, j'ai nommé M. « Henry CORREVON ».

L'auteur conclut en soulignant que, parmi les divers rôles que l'on peut assigner aux jardins alpins, l'un des plus importants devient peut-être celui du refuge pour les plantes menacées de disparition.

#### 1912. — *Le bouquetin des Alpes*, par L. LAVAUDEN.

En Savoie et en Piémont, une loi protectrice a été édictée dès 1821. C'est Victor-Emmanuel qui sauva vraiment la vie de l'espèce par les réserves de Valsavaranche où les bouquetins furent étroitement surveillés et protégés. A sa mort :

« ... Ce fut une éclosion de brochures et d'articles mêlant à la louange des « bouquetins l'éloge du « **Re cacciatore** ». L'intervention et le rôle personnels du « roi dans la sauvegarde de l'espèce étaient si appréciés qu'on a pu écrire qu'en « sa personne les bouquetins du Val d'Aoste avaient perdu un père ! Toute plaisanterie mise à part, il est certain que c'est à ce souverain que l'on doit de « pouvoir compter encore le bouquetin dans la faune européenne. Par là, la maison de Savoie s'est acquis un titre éternel à la reconnaissance des savants. Le « roi actuel d'Italie, Victor Emmanuel III, continue dignement les traditions de « son aïeul ».

Après avoir signalé l'aiguille de Gontière (3.492 m.), à l'extrême Sud de la Maurienne, au-delà de Bonneval, comme station française à peu près permanente, l'auteur conclut en faveur du Parc national du Pelvoux, dont M. MATHEY poursuit le projet :

« Dans ce désert reculé, ainsi soustrait à la transhumance, au braconnage « des pâtres, au parcours des bestiaux et aux manœuvres des troupes alpines, la « nature se reconstituerait petit à petit dans sa physionomie originelle, ... le bouquetin se trouverait là dans son élément ».

« Puissent bientôt, à la suite d'une initiative féconde, se créer des « réserves » et des « parcs nationaux » dans toutes les parties de notre France où « sont aujourd'hui menacées la flore et la faune... ».

27 mars 1912. — Conférence du Dr OFFNER sur la *Protection de la flore alpine*, à propos d'une étude du Dr PAMPANINI, Secrétaire général de la Société Botanique Italienne. Il cite un arrêté du Préfet de l'Isère de 1900, interdisant l'arrachage d'un certain nombre de plantes, ainsi que leur transport et colportage.

Il conclut en faveur du Parc national du Pelvoux, projeté par M. MATHEY, car, dit-il :

« ... La création de parcs nationaux, de réserves botaniques, pour les espèces « rares ou intéressantes, apparaît en dernier ressort comme la mesure la plus « propre à assurer la conservation des plantes des Alpes. La Suisse l'a bien compris « en établissant le vaste parc du Val Cluozza et l'Italie est à la veille de réaliser « une institution du même genre. **Il faut souhaiter que la France ait bientôt, « elle aussi, son Parc National** » (2).

1<sup>er</sup> juin 1923 :

« M. Louis LAVAUDEN représentera le Bio-Club au Congrès de la Protection « de la Nature ; il a rédigé un mémoire très détaillé sur la protection du chamois « dans les Alpes. Il doit déposer en son nom et en celui de la Société un vœu « sur cette question qui a fait dernièrement l'objet d'une discussion au cours « d'une de nos dernières séances.

« M. le Dr LE MÊME signale les heureux effets déjà obtenus dans le massif « de Belledonne par l'interdiction de la chasse au chamois pendant l'année « 1922... ».

15 juin 1923 :

« Le Congrès international pour la Protection de la Nature a, dans sa séance « du 2 juin 1923, adopté le vœu suivant, déposé par M. LAVAUDEN en son nom « et en celui de la Société Dauphinoise d'Etudes Biologiques :

« Le Congrès, considérant l'inquiétante diminution du chamois dans les « Alpes, émet le vœu :

- 1.) Que la chasse au chamois soit interdite dans toute l'étendue des Alpes françaises pendant une durée de deux années ;
- 2.) Que la période d'ouverture de la chasse au chamois soit ramenée, les années où elle sera permise, à une durée de six semaines, du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre ;

- 3.) Que soient organisées des réserves permanentes dans les territoires domaniaux riches en chamois et pouvant servir de centre de repeuplement pour les régions voisines ou dans les terrains communaux appropriés où l'Etat approuverait le droit de chasse dans un but de protection ;
- 4.) Que les pouvoirs publics fassent appliquer strictement les textes punissant la détention illégale d'armes de guerre à ceux qui transforment en instruments de destruction les armes allemandes qu'ils ont ramenées du front ;
- 5.) Enfin, que le braconnage et surtout le colportage et la vente du chamois en temps prohibé soient réprimés efficacement ainsi que les lois actuelles le permettent ».

1<sup>er</sup> juillet 1923 — Conférence de M. LAVAUDEN sur *Les origines de la faune barbaresque*.

M. LAVAUDEN pense qu'il y a eu un changement dans le régime des pluies de l'Afrique du Nord, mais sans aucun doute très faible.

Néanmoins, il a suffi pour modifier profondément la végétation et l'aspect du pays, surtout si l'on y ajoute l'action de l'homme qui, par le nomadisme pastoral, les incendies de forêts, etc..., a joué un rôle prépondérant dans la désertification des confins septentrionaux du Sahara.

M. LAVAUDEN conclut en attirant l'attention du Bio-Club sur l'intérêt qui s'attache à la protection des derniers éléments tropicaux de la faune barbaresque et notamment des derniers grands animaux qui y subsistent : buffles de l'Ischkeul, gazelles et mouflons.

23 novembre 1923. — Revenant sur les vœux adoptés au récent Congrès international, M. V. PIRAUD, Secrétaire général, signale que plusieurs de ces vœux demandent la création de *réserves permanentes* ou de *parcs nationaux*.

M. PIRAUD fait remarquer :

« Que c'est au Bio-Club qu'il fut parlé pour la première fois en France « de cette question des parcs nationaux par le promoteur du Parc National de l'Oisans, notre collègue M. le Conservateur Mathey. Les questions relatives à « la protection et aux réserves peuvent se résumer dans le paragraphe du troisième « vœu relatif à la chasse de certains animaux rares : « Tous les pays considèrent comme un devoir envers les générations présentes et futures de réduire « leur période de chasse à tous les gibiers et d'établir des parcs nationaux et des « réserves pour la protection de leur faune ».

D'autres vœux étaient relatifs à la protection des plantes et à l'institution de jardins alpins, ce dernier présenté par M. le Professeur MIRANDE, ancien Président du Bio-Club ; d'autres encore relatifs à des questions forestières, à la protection de certaines grottes et cavernes.

« Enfin, le Bio-Club ne peut que s'associer aux vœux relatifs à la protection « des sites, à l'enseignement pratique des sciences naturelles et au respect de « la nature ».

16 juin 1926. — *Le castor dans le bassin du Rhône*, par V. PIRAUD.

15 décembre 1926. — *Sur la protection du chamois et en faveur de l'institution d'un Parc national de haute montagne*, par le Dr M. COUTURIER.

20 février 1931. — *Au sujet du pain chimique*, par le Vétérinaire, Colonel BRETEGNIER.

Un cri d'alarme, à joindre aux nombreuses interventions du Professeur L. LÉGER, en faveur d'une nourriture saine et savoureuse.

22 janvier 1932. — *La végétation forestière de Madagascar*, par L. LAVAUDEN. L'auteur, après quelques années passées en Tunisie, est devenu Conservateur des Eaux et Forêts de Madagascar.

« Le taux de boisement ne dépasse plus 16 %. Or, il est certain que Madagascar a été jadis entièrement boisée. Les travaux de PERRIER de LA BATHIE « et d'HUMBERT l'ont définitivement démontré. Le déboisement, commencé sans « doute dès les périodes préhistoriques par les populations autochtones (chasse « au feu), a été continué par les premiers envahisseurs et s'est développé avec « la culture du riz. Il s'est maintenu sans interruption, ni ralentissement, jusqu'à « nos jours. Il est principalement l'œuvre de l'indigène qui l'effectue par la « pratique du *tavy* : abatis suivi d'un feu.

« Mais ce qu'il y a de curieux, c'est l'influence extraordinaire que le déboisement des hauts-plateaux a exercé sur la forêt de l'Ouest...

« On peut dire que dans tout l'Ouest de Madagascar, il y a eu dessèchement « et que ce dessèchement, œuvre de l'homme aidé du feu, est en somme très « récent. L'étude des formations malgaches montre d'une façon saisissante l'influence capitale de l'homme sur la végétation d'une immense contrée et l'importance insoupçonnée des transformations botaniques ou même climatiques que « peut amener cette seule action en peu de siècles, voire même en peu d'années ».

19 février 1932. — *Voyage à travers l'Afrique Centrale, de l'Océan Indien à l'Océan Atlantique*, par L. LAVAUDEN.

L. LAVAUDEN a visité notamment le Parc national Albert qui couvre plus de 200.000 ha. Il a pu se rendre compte de la régression de la forêt équatoriale et de son processus :

« Nous avons été frappé, dit-il, de la faible épaisseur de l'humus de la « grande forêt. Partout où le sol n'est pas marécageux, la couche d'humus dépasse « rarement 0 m. 20. C'est dire la fragilité que présente la forêt équatoriale qui « ne saurait se reconstituer si l'on vient à découvrir le sol. Car l'humus — sous

« l'action du soleil — se consomme, comme disent les agriculteurs, avec une invraisemblable rapidité ».

Il dénonce le défrichement par abatis suivi de feu qui, comme à Madagascar (tavy) ou en Indochine (ray), est à l'origine de la destruction de la forêt. Les cultivateurs indigènes peuvent utiliser pendant 1, 2 ou, au plus, 3 années, l'humus forestier accumulé par les siècles. Puis vient la Fougère Aigle (*Pteris aquilina*) et commence le processus de dégradation de la végétation et souvent du sol. La prétendue « zone forestière équatoriale » est très loin de couvrir les étendues qui lui étaient attribuées jadis.

« De tout cela, de la diminution que nous avons relevée dans la faune africaine tout entière découle impérieusement la nécessité d'une protection ».

6 juillet 1934. — *La dispersion du Rat musqué*, par M. Victor PIRAUD (suite à une communication d'avril 1930).

« ... Le rat musqué fait donc actuellement partie de la faune française ; c'est là une acquisition des moins intéressantes ; il va se répandre dans le bassin du Rhône et, tôt ou tard, on devra, à l'exemple de l'Allemagne, entreprendre une lutte qui coûtera cher... »

« Le développement de ce nouveau fléau doit inspirer de plus en plus la prudence dans les essais d'acclimatation ».

5 au 7 avril 1936. — *Excursion en Camargue*. Visite de la Réserve où la Société Nationale d'Acclimatation, grâce à la générosité de la Société Alais-Frogès-Camargue, a constitué une réserve intégrale de 18.000 ha, paradis des palmipèdes et des échassiers. La flore est également très spéciale et remarquable.

18 juin 1948. — A l'appel de son président, la Société, qui a repris une vie précaire depuis la Libération, décide en Assemblée générale extraordinaire d'ajouter à son titre officiel : *Société Dauphinoises d'Études Biologiques*, les mots « *et de Protection de la Nature* ». Elle reprend la publication de ses procès-verbaux suspendue depuis 1941, reprise déjà décidée en 1947.

18 mars 1949. — *Quelques nouvelles de la Protection de la Nature*, par M. GOBERT : Compte-rendu de la Conférence Internationale de Fontainebleau (1948). - Menaces sur le lac Lauvitel (passage sur le lac d'une ligne électrique à haute tension !), heureusement atténuées grâce à l'énergique appui de M. GERMAIN, Président du Club Alpin et à la compréhension de la Commission des Sites.

28 octobre 1949. — Communication de M. le Professeur Léon MORET sur « *Les incendies de forêts de l'été 1949 en Savoie et la protection de la nature* », surtout consacrée aux dégâts causés à la station géologique et botanique de Roc de Chère (lac d'Annecy).

M. MORET rappelle que, dès 1931, il avait demandé au Congrès International pour la Protection de la Nature qui s'était tenu à Paris, d'émettre un vœu pour le classement du lac d'Annecy.

16 décembre 1949. — M. L. LE GRAIN fait une causerie sur *Les phénomènes d'érosion au point de vue agricole*.

Il faut désormais

« ... Prendre conscience du danger qu'offrent les erreurs commises depuis « quelques lustres et en prendre le contre-pied... ».

« ... L'erreur qui a consisté à appliquer à la culture du sol des méthodes « intensives qui avaient triomphé dans l'industrie a peut-être été la plus coûteuse « de l'histoire ».

20 janvier 1950. — *Assemblée générale* : Deux vœux sont votés à l'unanimité.

*Premier vœu* : Qu'une législation spéciale soit immédiatement mise à l'étude pour protéger les sites d'intérêt scientifique et notamment les réserves biologiques existantes, et pour en faciliter ou en organiser la conservation que, dès maintenant, soit entrepris, d'accord avec les autorités scientifiques et administratives compétentes, un inventaire des zones à protéger et à soustraire, intégralement ou partiellement, à toute exploitation industrielle, touristique ou autre.

Et chargent leur Président de procéder à toutes démarches utiles auprès des autorités et organismes susceptibles d'appuyer ce vœu et de le faire aboutir le plus rapidement possible (3).

*Deuxième vœu* : Que des mesures sévères de protection soient prises d'urgence pour réglementer la circulation et le camping qui se multiplient fâcheusement sur le petit massif du Roc de Chère en portant atteinte à l'intégrité de ce site remarquable et que soit envisagée l'application d'une législation permettant l'interdiction totale de l'accès du Roc de Chère et sa transformation en une réserve scientifique naturelle (4).

17 novembre 1950. — *La protection de la nature en France. - Solutions récentes et projets*, par M. J. GOBERT.

Rapide tour d'horizon commençant par un rappel de la législation des sites, des forêts, de la chasse et de la jurisprudence sur quelques points se rattachant à ces préoccupations : incendies de forêts, réglementation du camping, équipement et pollution des rivières, réglementation de la chasse, etc. Puis, après un bref rappel des travaux récents sur l'érosion, revue de faits concernant diverses réserves françaises existantes ou en projet.

Conclusion : Une législation spéciale est nécessaire mais insuffisante. Il faut absolument que l'action de propagande et d'éducation s'intensifie.

18 janvier 1952. — A propos de l'élection à l'Académie des Sciences du Professeur HUMBERT, infatigable prospecteur et grand protecteur de la nature à Madagascar.

14 mars 1952. — *Menaces sur la Camargue. Riz... ou flamants.*

Compte-rendu par M. GOBERT de la discussion ouverte au Conseil national pour la Protection de la Nature. Avaient été invités à cette occasion MM. BLANC, Directeur général du Génie Rural; PROTIN, Directeur de la Production agricole au Ministère de l'Agriculture, et TALLON, Directeur de la Réserve de Camargue. Participèrent notamment à cette très passionnante discussion, outre les personnalités invitées, MM. R. HEIM et BRESSOU.

Mais pourra-t-on vraiment concilier longtemps des inconciliables ?

Mars 1953. — Le bulletin ronéotypé du Bio-Club comporte trois pages sur la Protection de la nature et les équilibres naturels. On s'efforcera d'assurer la continuité de cette chronique...

19 février 1954. — *Protection, aménagement et restauration de la Nature*, par M. Ph. GUINIER, membre de l'Académie des Sciences. Le texte de cette brillante conférence, parfaite introduction à ces problèmes, est publié in-extenso dans le bulletin imprimé N° 2 de 1954, p. 41 à 62, qui donne également le compte-rendu des deux séances suivantes et de l'excursion des 19-20 juin (5).

30 avril 1954. — *Le lac Luitel est-il menacé ?*

Sur ce thème se déroule un colloque très animé et fort intéressant. Il permet à divers membres d'exposer ce que l'on sait du site, de la flore et de la faune de ce lac - tourbière haute dont la proximité de Grenoble augmente encore le puissant intérêt, en même temps qu'elle fait naître ou se préciser des menaces pour son intégrité.

Un compte rendu de cette séance exceptionnelle, rédigé par M. J. DEBELMAS, donne le texte des vœux émis, notamment en faveur du classement de ce site naturel exceptionnel.

28 mai 1954. — *Les équilibres naturels dans les eaux continentales*, par Paul VIVIER.

Le conférencier, Directeur de la Station Centrale d'Hydrobiologie, évoque toutes les questions soulevées par les équilibres de plus en plus instables, surtout du fait de l'homme. Il commente en particulier les résultats néfastes de certaines introductions d'espèces indésirables et il met l'accent sur l'importance et le danger croissant des pollutions.

19-20 juin 1954. — *Excursion*.

Elle permet à de nombreux participants, après une visite du jardin alpin du Lautaret, sous la conduite hautement qualifiée de notre collègue RUFFIER-LANCHE, de visiter la Réserve de Genévriers thurifères de Saint-Crépin (Hautes-Alpes).

La journée du 20 juin est consacrée à la Vallouise où un exposé est fait sur la partie du « Parc national du Pelvoux » (6), malheureusement bien restreinte, située dans cette magnifique vallée. On sait que sa flore et sa faune entomologique sont restées exceptionnellement riches et variées. Car de nombreux éléments d'origines différentes s'y trouvent rassemblés comme dans un véritable carrefour biogéographique. Mais, jusqu'à quand ?

18 juin 1954. — *Destruction et Protection de la Nature*.

M. GOBERT présente et commente l'ouvrage écrit sous ce titre par M. R. HEIM, Directeur du Muséum de Paris, et dont il faut souhaiter une vaste diffusion.

12 novembre 1954. — Annonce de l'organisation audit Muséum, en 1955, d'une exposition qui aura pour titre « *L'Homme contre la Nature* ».

29 avril 1955. — Colloque consacré à « *l'équipement* » des montagnes, téléphériques, etc.

15 février 1956. — *Biologie et protection du Castor*. Remarquable exposé par le R. P. RICHARD qui étudie personnellement les castors dans la vallée du Rhône et leur extension actuelle (Tave, etc.).

16 novembre 1956. — *Conservation de la Nature et sauvegarde de l'Homme*. Causerie par le Président à propos de l'exposition dont M. le Professeur HEIM a bien voulu confier au Bio-Club la présentation à Grenoble.

Du 17 novembre au 3 décembre 1956 :

L'exposition « *L'Homme contre la Nature* » remporte un vif succès. La presse locale, manifestant une grande compréhension, publie une série d'articles fort bien documentés. Plusieurs conférences spéciales ont lieu à cette occasion.

28 novembre 1956. — *Les Parcs nationaux américains*.

Conférence illustrée de vues en couleur, par M. TRILLING, Maître de Recherches (Physiologie Nucléaire) à l'Institut de Technologie de Pasadena (Californie).

Toutes ces manifestations sont suivies par un nombreux public.

5 février 1957. — *Forêts et protection de la Nature en Tchécoslovaquie*, par M. LACHAUSSÉE, Ingénieur général des Eaux et Forêts.

Remarquable exposé, bien illustré de projections en couleur, sur les équilibres naturels dans les rares vestiges de forêts primitives d'Europe Centrale.



Ce relevé n'a pas la prétention d'être complet. Il le pourrait d'autant moins que la suspension des procès-verbaux de séances et des bulletins, intervenue à plusieurs reprises, complique beaucoup les recherches.

Il suffira peut-être pour rappeler que ces problèmes ne sont pas nouveaux. Et que si nombre de nos contemporains découvrent à grand bruit aujourd'hui la nécessité de protéger la Nature et ses équilibres, de conserver les ressources naturelles menacées par l'homme « apprenti sorcier », de se garder des pollutions de l'air et des eaux même marines, etc., bien des naturalistes au monde s'en préoccupaient et depuis longtemps.

Le bref historique qui précède le confirme. Il démontre que, dans son domaine, sans sortir des limites que la sagesse de son fondateur lui avait tracées, le Bio-Club a toujours joué le rôle d'animateur et, plus d'une fois, celui de précurseur.



- 1) On notera que cette vue prophétique devait recevoir satisfaction en 1928.  
Voir ci-après : Excursion des 5-7 avril 1936, excursion en Camargue.
- 2) Voir note 3.
- 3) Après des années assez décevantes sur ce point, le Conseil National pour la Protection de la Nature, institué par décret du 27 novembre 1946, a pu obtenir notamment le vote par le Parlement d'une loi sur les réserves naturelles du 1<sup>er</sup> juillet 1957, incorporée à la loi sur les sites du 2 mai 1930 sous le numéro d'article 8 bis ; et, d'autre part, à la loi sur les parcs nationaux du 22 juillet 1960.
- 4) Ce deuxième vœu, par contre, est resté sans effet.
- 5) Quelques exemplaires de ce bulletin sont encore disponibles. On peut se les procurer en s'adressant au Secrétariat général.
- 6) Toujours sans existence légale, alors qu'à la suite des efforts inlassables de M. MATHEY, il a été créé, à partir de 1913 et qu'il existe depuis lors administrativement sinon légalement, sur 13.000 ha, à cheval sur l'Isère (haut vallon de la Pilatte) et les Hautes-Alpes (haute Vallouise et haut Valgaudemar). Un décret eut suffi, par application de la loi de 1960, pour lui donner statut légal et en faire le noyau du vaste parc attendu.





